

# Energie : Quelles aides pour les entreprises ?



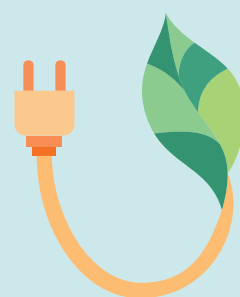
## Report de paiement des impôts

**Réduction des accises sur le gaz et l'électricité** pour passer au minimum européen ; pour les mois de novembre et décembre sur les deux premières tranches des 50.000 premiers MWh de gaz, et sur les deux premières tranches des 1.000 premiers MWh d'électricité.



## Mesures de soutien social

Entreprises en difficulté pourront bénéficier d'un **report du paiement des cotisations sociales**.



**Régime de chômage temporaire « énergie »** peut être activé et aligné sur l'encadrement temporaire de crise européen. À l'indemnité de 70% du salaire, s'ajoutera une indemnité de 6,10€/jour qui sera payée par l'entreprise ou le fonds sectoriel.

## Autres mesures ...

Exonération fiscale pour les mesures d'aide régionale

Plans de remboursement des dettes fiscales

Ajustement des mesures existantes concernant la déduction pour investissement

Moratoire temporaire sur les faillites pour les entreprises touchées par la crise énergétique en raison des actions de fournisseurs

Adaptation du périmètre d'investissement du Belgian Recovery Fund

Code de conduite entre les fournisseurs d'énergie et les indépendants et PME